

Quelques pistes de prévention pour se défaire de l'intimidation à l'école

Mémoire présenté dans le cadre du Forum sur la lutte contre l'intimidation

Michel Dorais, professeur titulaire et chercheur

École de service social, Pavillon de Koninck

1030, avenue des Sciences-Humaines, local 5444

Université Laval, Québec, QC, G1V 0A6

Michel.Dorais@svs.ulaval.ca

Tél : 418 650 3715, poste 2729

En guise de présentation en ce qui concerne mon intérêt pour le sujet de l'intimidation, mentionnons que j'ai été travailleur social en protection de la jeunesse durant une douzaine d'années, principalement auprès de jeunes LGBT et d'enfants ou adolescents victimes d'exploitation sexuelle (1978-1990). J'ai ensuite travaillé comme concepteur et formateur pour des programmes en prévention du sida et de l'homophobie pour ce qui était alors le Centre québécois de coordination sur le sida (1991-1998). Je suis actuellement professeur et chercheur à l'École de service social de l'Université Laval, où je travaille depuis 1998. Mes recherches portent sur les jeunes marginalisés, en particulier les jeunes de la diversité sexuelle et les jeunes victimes de prostitution, d'exploitation ou d'agressions sexuelles. Les trois principaux cours que je dispense portent respectivement sur la prévention (comment monter et évaluer des programmes qui fonctionnent), sur la diversité sexuelle, et sur les liens entre théories, recherches et pratiques. J'ai publié depuis trente ans de nombreux articles scientifiques, ouvrages et recherches sur les thèmes précédemment mentionnés. Je coordonne actuellement sur le plan scientifique une équipe de travail régionale (Québec) sur la cyberprédation/cyber-manipulation à des fins sexuelles, sous l'égide de la Table de concertation sur l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile du Centre Jeunesse de Québec-Institut Universitaire, projet en partie financé par le Ministère de la sécurité publique du Québec. Cela dit, mon mémoire est déposé à titre personnel, en tant qu'expert sur certaines questions posées par l'intimidation.

A. Constatations et recommandations générales

Puisqu'aucun enfant n'est condamné à être un bourreau ou une victime, devant l'ampleur du phénomène de l'intimidation chez les jeunes, il faut se poser des questions très simples. Qu'est-ce qui rend l'intimidation attrayante aux yeux de ceux qui l'exercent ? Quels contextes ou circonstances font en sorte que certains enfants ou groupes d'enfants sont désignés comme têtes de turc ou boucs émissaires dans une classe ou une école ? Qu'est-ce qui fait en sorte que le problème perdure ?

Pour dire les choses telles qu'elles sont, l'intimidation est devenue une activité attractive dans la mesure où les intimidateurs ressentent pouvoir et supériorité sur leurs victimes et reçoivent, de surcroît, respect et encouragement de la part de pairs. Dans une société axée sur la compétition dans tous les domaines, aspirer à se retrouver en position de domination n'est hélas pas que l'affaire des jeunes : l'exemple vient souvent de haut. Par exemple, certains sports de compétition et certaines émissions de télé-réalité servies aux heures de grande écoute cultivent volontiers le modèle de l'intimidateur «gagnant». L'intimidation qui sévit chez les jeunes n'est pas en rupture mais plutôt en continuité avec ce qu'ils voient et côtoient presque tous les jours : intimider, c'est imposer sa loi et sa force, ce serait donc «gagnant», d'autant que l'intimidateur est déjà ou finit pas être populaire, respecté... et craint.

À l'inverse, et c'est précisément l'objectif de ses harceleurs, l'intimidé se sent rabaissé, en quasi permanence menacé. Il n'y a pas de profil type d'intimidateurs, nous disent la plupart des recherches sur le sujet, certains intimidés devenant même intimidateurs afin d'inverser les rôles et ainsi «s'en sortir». Quoique de profils aussi variés, les intimidés sont presque toujours des jeunes qui ont une apparence, des goûts, des intérêts ou une origine qui sont différents de la majorité de leurs pairs. Ces jeunes sont dès lors étiquetés comme marginaux par d'autres jeunes, qui se servent de ces «différences» pour les stigmatiser, ou menacer de le faire. C'est pourquoi, dans nos écoles, les jeunes qui sont déjà stigmatisés ou du moins stigmatisables¹ en raison de leurs prétendues «différences» sont toujours les plus intimidés. Cette constatation devrait nous amener à percevoir l'intimidation pour ce qu'elle est : un rapport de pouvoir qui dépasse, et de loin, le seul cadre des conflits interpersonnels, auxquels on restreint hélas trop souvent sa définition. L'intimidation table sur le fait qu'il existe des catégories de jeunes stigmatisés ou stigmatisables qui deviennent rapidement des boucs-émissaires désignés.

Par ailleurs, l'intimidation est devenue «glamour» dans une société où la compétition et l'intolérance l'emportent souvent sur l'entraide, l'empathie pour autrui et surtout le respect des différences. C'est la raison pour laquelle l'intimidation n'est pas le problème d'intimidateurs «vicieux», encore moins d'intimidés qui seraient «provocateurs» en donnant à voir (ou ne camouflant pas) leur différence ou leur singularité, quelle qu'elle soit. Le problème de l'intimidation, c'est l'intimidation.

Je ne suis évidemment pas en train de dire qu'il ne faut pas venir en aide à ceux et celles qui vivent l'intimidation : au contraire, il importe de prévenir et d'agir le plus rapidement possible non seulement auprès des victimes mais aussi auprès des intimidateurs. Mais ce sont là des mesures de prévention secondaire ou tertiaire, une fois que l'intimidation s'est déjà installée. **Si l'on veut vraiment prévenir l'intimidation chez les jeunes, c'est de prévention primaire, avant que les problèmes ne surgissent, qu'il faut se préoccuper.** Or, de ce type de prévention-là, on en voit encore très peu au Québec.

Comme le soulignait la journaliste Isabelle Maher dans un reportage paru dans *Le Journal de Montréal* du 6 avril 2016², la loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école partait d'une très louable intention, et répondait assurément à une urgence, mais n'a hélas pas été accompagnée de la formation et du matériel requis. Ce qui fait en sorte que tout un chacun a pu s'improviser expert ou marchand de prétendues solutions dont on ne connaît ni les risques (car il y en a), ni les résultats, encore moins les fondements théoriques.

¹ Sur la stigmatisation sociale et ses effets, on lira avec intérêt le classique du sociologue canadien Erving Goffman, *Stigmate*, éd. de Minuit, 1975.

² I. Maher, «*Intimidation Inc. La lutte à l'intimidation est devenue une industrie, craignent les experts*», *Journal de Montréal*, dimanche 6 avril, 2014.

Alors que certains pays, comme la Norvège³, ont implanté et surtout évalué des mesures de lutte à l'intimidation dans les écoles depuis quarante ans et qu'on pourrait tabler sur leurs acquis, aucune directive ou direction n'a été donnée aux établissements québécois afin de s'assurer que les mesures ici mises en place soient efficaces (ou tout au moins ne soient pas contre-productives en générant, par exemple, plus d'intimidation encore⁴).

La prévention de l'intimidation se résume trop souvent à un message du type «ne faites pas». «Non à l'intimidation» est une assurément une bonne politique. On ferait néanmoins un grand pas de plus avec un message positif, présentant des alternatives positives pour lutter contre l'intimidation. Car on sait depuis longtemps que les campagnes préventives axées sur le «ne faites pas» sont parmi les moins efficaces. Pourquoi ? Parce que les gens préfèrent s'associer à des comportements positifs, et socialement valorisés.

On sait d'après les recherches évaluatives sur ce qui fonctionne ou a fonctionné ailleurs dans le monde que les bons programmes :

- impliquent les parents;
- assurent une discipline de vie claire dans le milieu scolaire (dans «sanctions» fermes, mais surtout formatives, qui ne visent pas seulement des «arrêts d'agir» mais surtout l'adoption et le maintien de comportements différents);
- sont à la fois intensifs et étendus dans le temps plutôt;
- touchent autant les jeunes que leurs professeurs (formation et supervision)⁵.

Cela dit, on pourrait regrouper en 4 catégories les stratégies possibles de lutte à l'intimidation; elles visent respectivement à assurer :

le contrôle des élèves;

la sécurité des élèves;

l'équité entre les élèves;

la promotion de la justice sociale.

Si **le contrôle** (par exemple, pas d'armes à l'école) et **la sécurité** (par exemple un local où les jeunes peuvent se réfugier si intimidés ou violentés par des pairs, ou encore une personne aidante à qui se référer en tout temps) sont à l'évidence très utiles à court terme,

³ Voir en particulier les travaux reconnus du professeur Olweus : <http://www.clemson.edu/olweus/>

⁴ Comme c'est le cas des programmes axés principalement sur l'entraide des pairs, nous dit la recherche : David Farrington, Maria Ttofi (2009) *School-Based Programs to Reduce Bullying and Victimization: A Systematic Review*, *The Campbell Collaboration*, Campbell Systematic Reviews. First published: 15 December 2009; Last updated: 8 March 2010.

http://www.campbellcollaboration.org/lib/?go=monograph&search=bullying&search_criteria=title

⁵ Idem, p. 70.

ces mesures n'exerce aucune action préventive à moyen et long terme. En plus, de telles mesures sont tendance à «personnaliser» les problèmes liés à l'intimidation en mettant beaucoup de poids sur le contrôle (ou l'exclusion) des intimidateurs et sur la faculté des intimidés à se protéger adéquatement ou à dénoncer leur intimidation une fois survenue. Alors que l'intimidation n'est pas seulement ou essentiellement un problème personnel, ni même relationnel, mais plutôt un problème qui survient suite à la stigmatisation sociale de certaines catégories d'enfants, qui se distinguent par exemple par leur apparence, leurs intérêts, leurs facultés physiques ou intellectuelles, leur appartenance ou leur origine familiales, sociales, ethniques, religieuses, etc.

Promouvoir l'équité, c'est-à-dire des mesures concrètes qui font en sorte que tous les jeunes, quelles que soient leur singularité, leur appartenance ou leur identité, se sentiront compris, protégés et respectés par l'école, constitue donc un incontournable pour prévenir véritablement l'intimidation. Ce n'est néanmoins pas encore suffisant pour avoir un effet sur les motifs les plus insidieux et persistants de stigmatisation. Il faut en effet des mesures de rattrapage, pouvant parfois s'apparenter à de la «justice réparatrice», pour faire en sorte que tous les enfants, y compris les plus stigmatisés se sentent et soient accueillis et protégés par l'école.

C'est pourquoi des mesures de **promotion de la justice sociale** doivent travailler à banaliser et à rendre légitimes les différences qui sont objets d'étiquetage et de stigmatisation persistantes et répétées. C'est l'unique façon de démarginaliser durablement, à court, moyen et long terme les jeunes qui sont les plus intimidés. Tant que certains attributs seront sujets à discrédit, dire simplement non à l'intimidation ne servira pas à grand-chose. Par exemple, tant que ce qui est perçu comme féminin chez un garçon (son apparence, son poids, ses goûts, ses intérêts, etc.) sera considéré comme un moins, les insultes «fif» et «tapette» prévaudront dans les cours d'école, comme c'est actuellement le cas.

L'école doit en ce sens lutter contre la double honte chez les jeunes intimidés: **honte d'être harcelé-e ou intimidé-e** (et d'en être blâmer éventuellement; les victimes sont très souvent les premières blâmées); **honte du motif pour lequel on est harcelé-e** (c'est-à-dire sa «différence»). Cela fait en sorte que les jeunes harcelés ne se plaignent guère ou hésitent beaucoup à le faire, tant auprès de leur famille qu'auprès des autorités concernées, scolaires ou autres. Or, ce silence aggrave le problème. Les jeunes stigmatisés ont souvent l'impression, parfois fondée vu l'inaction des autorités dans des cas similaires au leur, qu'ils n'auront pas le même respect et la même protection que les autres (d'où la nécessité de programme mettant l'accent sur l'équité). L'attribut pour lequel un jeune est harcelé étant perçu par ses intimidateurs (et parfois par lui-même) comme un défaut ou une tare, il faut impérativement agir sur les perceptions et les préjugés des jeunes. D'où la nécessité de programmes promouvant la justice sociale pour

les groupes historiquement les plus stigmatisés (comme les jeunes LGTB ou les autochtones, par exemple).

Combattre l'intimidation, ce n'est pas seulement lui dire non : aucune incantation n'en viendra à bout. Lutter contre l'intimidation, c'est plutôt agir à sa source, sur les motifs mêmes qui la rendent possible et l'encouragent. Une société et un système scolaire axés sur la sur-compétition, qui ne combattent pas activement les préjugés sexistes, homophobes, racistes ou xénophobes, cela à travers des activités qui valorisent et célèbrent les différences, ne viendront jamais à bout de l'intimidation. Les caractéristiques des jeunes à risque d'être stigmatisés et marginalisés, l'école doit les rendre non seulement acceptables mais légitimes aux yeux de tous – y compris à leurs propres yeux, car ces jeunes en viennent parfois aussi à se détester eux-mêmes. Or, quelles activités favorisent et valorisent l'inclusion des enfants ou des adolescents «différents» dans nos écoles actuellement ?

Rendre l'intimidation impopulaire, comme certains le proposent à bon droit, est un pas dans la bonne direction mais ne constitue pas une solution durable : c'est une stratégie certes préférable au laisser-faire, mais qui n'a aucune portée sur les racines du problème. De surcroît, rejeter le problème uniquement sur les intimidateurs ne règle guère le problème, a fortiori si on les exclut de la recherche de solutions. Les jeunes intimidateurs ont autant besoin d'aide que leurs victimes si on veut qu'ils trouvent d'autres façons, constructives pour eux et pour autrui, de se valoriser et de fonctionner en société. L'intelligence et l'énergie des intimidateurs peuvent être canalisées autrement. Confronter et refuser, à bon droit, des conduites inacceptables ne devrait jamais signifier rejeter les personnes qui les posent, a fortiori si ce sont des jeunes encore en développement.

Sensibiliser ne suffit pas. Il importe de changer la dynamique de l'intimidation. Car l'intimidation, comme la violence en général, n'est pas qu'un problème interpersonnel : c'est un problème de rapport de forces, c'est un problème social. Conscientiser jeunes et moins jeunes sur les méfaits du harcèlement constitue certainement un plus: qui ne dit mot ou ne dénonce pas consent, ou du moins devient complice par son silence. Que l'école contribue à rendre les jeunes moins compétitifs et plus coopératifs entre eux constituerait un pas plus significatif encore. Que des enfants perçus comme populaires puissent collaborer avec des enfants moins populaires dans des projets de groupes ou collectifs constitue un exemple d'intégration créative. Présenter positivement des modèles diversifiés, y compris dans le matériel scolaire et chez le personnel éducatif, serait aussi extrêmement utile (car c'est actuellement très peu le cas). La diversité humaine doit être présente et visible partout, pas uniquement quand vient le temps de parler d'intimidation.

Beaucoup reste à faire en ce sens, en particulier en ce qui concerne les stéréotypes de genre. Car, si nous avons évolué en ce qui concerne l'égalité des femmes, très peu a été fait sur le plan de la reconnaissance de l'égalité du féminin et du masculin en tant que qualités dignes d'être également appréciées. La plupart des insultes qui prévalent parmi les jeunes interpellent la victime sur sa prétendue non-conformité de genre («moumoune», «fif», « salope»). Manifestement, l'éducation à l'égalité des genres reste à faire. Les écoles sont certes un reflet de la société, mais elles sont aussi un terreau fertile pour améliorer cette société en y insufflant des valeurs humanistes.

Suite à ces considérations, nous proposons que les programmes de lutte à l'intimidation dans les écoles du Québec :

- **Garantissent explicitement la sécurité et le respect de tous les élèves, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles ou familiales;**
- **Posent le problème de l'intimidation non seulement sur un plan relationnel, mais aussi sur un plan social et collectif.** Autrement dit, ce n'est pas la faute d'un jeune s'il est intimidé, mais le fait que les intimidateurs ou les témoins estiment qu'il appartient à un groupe stigmatisé ou stigmatisable, susceptible dès lors d'être intimidé (et sans trop de problèmes de surcroît, sa marginalisation garantissant presque son silence);
- **Reconnaissent que c'est souvent la stigmatisation sociale, y compris chez les jeunes, qu'il importe en priorité de combattre pour prévenir l'intimidation. En corollaire, l'école ne saurait en aucun cas faire la promotion d'idéologies qui encouragent ou perpétuent la haine de soi ou des autres chez les jeunes qui lui sont confiés.**

Nous recommandons aussi vivement que des recherches, de nature tant qualitative que quantitative, soient menées auprès des jeunes intimidateurs, notamment pour connaître les origines ou les motivations de leurs actes et aussi les facteurs de risque ou de protection pouvant les influencer.

Comme j'ai mené au cours des dernières années quelques recherches portant en partie sur l'intimidation des jeunes lesbiennes, gays, bisexuel-el-s, trans ou en questionnaire⁶, j'aimerais consacrer une seconde section de ce mémoire à des constatations et des recommandations qui les concernent spécifiquement.

⁶ Notamment les enquêtes *Mort ou fif, Homophobie, intimidation et suicide*, Typo, 2014; *De la honte à la fierté. 250 jeunes de la diversité sexuelle se révèlent*, VLB éditeur, 2014. Voir aussi les réflexions sur l'intolérance et les façons d'y réagir amorcées dans *Éloge de la diversité sexuelle*, VLB éditeur, 1999, et dans *Sains et saufs. Petit manuel de lutte contre l'homophobie à l'usage des jeunes*, VLB éditeur, 2005.

B. Constatations et recommandations ce qui concerne spécifiquement l'intimidation victimisant les jeunes de la diversité sexuelle

«Je serais plus à l'aise s'il n'y avait pas d'homophobie à mon école, qui ne fait rien pour ça», nous dit un garçon de 14 ans interrogé dans le cadre de notre recherche *De la honte à la fierté. 250 jeunes de la diversité sexuelle se révèlent*⁷. Toutes les données qui suivent proviennent de ladite recherche.

Selon notre étude soutenue par le Centre Jeunesse de Québec – Institut Universitaire et menée auprès de 259 jeunes LGBTQ de 14 à 21 ans, plus de la moitié de ces jeunes ont été quelquefois ou souvent victimes d'intimidation en raison de leur orientation sexuelle présumée ou affirmée, la plupart du temps à l'école. Plus inquiétant encore, les trois quart de ceux qui ont souvent été intimidés ont songé au suicide; un sur trois est passé à l'acte (les tentatives de suicide sont six à dix fois plus nombreuses chez nos répondants que chez la population générale du même âge⁸), l'âge moyen de la première tentative étant 15 ans⁹. Les propos haineux, les atteintes à la réputation et les menaces physiques sont, selon les jeunes, les formes d'intimidation les plus courantes. Soulignons que les jeunes filles lesbiennes ou bisexuelles rapportent sensiblement plus que les garçons des réactions négatives de leur famille lors de leur *coming out* : elles ont besoin d'être soutenues et aidées, car le rejet pouvant être vécu à l'école se poursuit, voire s'aggrave, à la maison¹⁰.

On constate par ailleurs qu'une bonne partie du milieu scolaire demeure fermé à la diversité sexuelle, y compris dans les programmes de lutte contre l'intimidation : par exemple, le tiers de jeunes interrogés n'ont jamais entendu parler d'homosexualité outre que négativement à l'école¹¹. Or le sentiment d'isolement des adolescents LGBTQ va souvent de pair avec des périodes dépressives et avec un sentiment de honte, lesquels rendent ces jeunes encore plus vulnérables¹². Plus on s'éloigne des grandes villes, plus les jeunes LGBT se sentent seuls, mal informés et éprouvent des problèmes en relation avec l'acceptation par eux-mêmes ou autrui de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

On est donc loin de reconnaître partout en milieu scolaire non seulement l'existence des adolescents LGBTQ (ou considérés comme tels) mais aussi le fait qu'ils constituent un sous-groupe de population des plus vulnérables à la détresse, à l'intimidation, au

⁷ M. Dorais, avec M. Mendo et A. Vaillancourt, *De la honte à la fierté*, VLB éditeur, 2014, p. 116.

⁸ Voir les pages 86 à 90, *De la honte à la fierté*, op. cit.

⁹ Idem, page 91

¹⁰ Idem, pages 42 et suivantes.

¹¹ Idem, pages 115 et suivantes.

¹² Voir le chapitre «Vulnérabilités, détresses et risques» dans *De la honte à la fierté*, op. cit, pages 59 et suivantes : 52% des jeunes interrogés ont (eu) honte de leur orientation sexuelle et 44 % se sentent isolés.

sentiment de honte, à l'isolement, aux menaces ou violences physiques et sexuelles, aux idées dépressives suicidaires et aux tentatives de suicide. Toutes ces vulnérabilités ressortent clairement de notre enquête.

Manifestement, pour prévenir l'intimidation de nature homophobe, l'école doit (se) sensibiliser et mieux soutenir la lutte aux préjugés sexistes et homophobes. Les principes de programmes axés sur l'équité et la justice sociale doivent donc prévaloir¹³. Pour ce faire, nous recommandons :

- Que soit encouragés, à tous les niveaux, du primaire à l'université, et en conformité avec le développement et le questionnement des jeunes, la diffusion de connaissances sur la diversité sexuelle, en particulier sur le vécu des jeunes LGBTQ;

- Que la rédaction et l'utilisation d'ouvrages scolaires adaptés, inclusifs de la diversité sexuelle, soient encouragées afin de pallier la quasi invisibilité de la diversité sexuelle (chez les personnes, les familles et les communautés) dans les ouvrages utilisés à l'école.

- Que du matériel et, au besoin, de la formation continue, soit accessible aux personnels scolaires (directions, enseignants, conseillers d'orientation, infirmières, travailleurs sociaux, psychologues, etc.) afin de mieux les outiller à tenir compte de la diversité sexuelle chez les jeunes, leurs familles et leurs proches. Nous déplorons en ce sens que les programmes de formation continue en prévention de l'homophobie «Pour une nouvelle vision de l'homosexualité» et «Intervenir dans le respect de la diversité des orientations sexuelles», dispensés par l'Institut National de la Santé Publique (et, avant lui, par le Centre québécois de coordination sur le sida) soient devenus non gratuits, ce qui décourage leur dispensation. Rappelons que l'évaluation de ces programmes montrait pourtant leur grande efficacité; ils étaient cités comme exemple à travers la francophonie.

- Que la lutte contre le sexisme et l'homophobie soit obligatoirement incluse dans tous les programmes contre l'intimidation en milieu scolaire;

- Que du soutien pour les jeunes de la diversité sexuelle soit disponible en milieu scolaire, en collaboration avec les partenaires de l'école; que soient en ce sens encouragés le développement et le soutien actif de groupes «d'alliés» aux jeunes LGBTQ, en particulier dans les écoles secondaires, car c'est à cette période, on l'a vu, que ces jeunes sont le plus vulnérables; que les groupes pour/par jeunes LGBTQ, notamment ceux situés en région, soient davantage encouragés et soutenus.

¹³ On lira avec intérêt à ce sujet l'ouvrage du professeur et chercheur canadien Donn Short (2013), *Don't Be So Gay*, Vancouver, UBC Press.

- Que des recherches soient menées auprès des auteurs d'intimidation de type sexistes ou homophobes afin de connaître leurs motivations et les facteurs de risque ou de protection qui peuvent influencer leurs attitudes et leurs actes;

Comme un grand facteur de résilience chez les jeunes LGBT semble être le projet de former un couple puis une famille, nous indique notre recherche *De la honte à la fierté*¹⁴, il conviendrait d'encourager davantage la visibilité de la diversité sexuelle non seulement chez les personnes, mais aussi chez les couples et les familles. Cela constituerait véritablement une prévention primaire de l'intimidation homophobe, en agissant AVANT que ne surgisse le problème plutôt qu'après (alors que les dégâts et les effets se sont déjà produits).

Le Québec étant terre d'immigration, beaucoup de jeunes nouvellement arrivés proviennent de pays ou de traditions où les réalités LGBT sont des crimes contre la religion ou l'État (c'est encore le cas dans 40% des pays de la planète, ne l'oublions pas). L'intégration sociale et scolaire de ces jeunes doit comporter l'ouverture requise à leurs propres réalités, sans jamais pour autant négliger le thème de la diversité humaine et son respect. Développer et promouvoir plus d'information et de sensibilisation sur la diversité humaine (dont fait partie la diversité sexuelle) en direction des parents de toutes origines s'inscrirait aussi dans la continuité de ces actions. C'est pourquoi nous appelons de tous nos vœux le retour de la campagne médiatique grand public de lutte contre l'homophobie qui vient d'être abandonnée, ou du moins reportée.

L'homophobie «ouverte» est de moins en moins acceptée au Québec. Néanmoins on accepte encore, notamment en milieu scolaire, qu'elle persiste si des motifs religieux, moraux ou politiques sont invoqués pour justifier des discours dénigrants ou méprisants à l'égard des jeunes LGBTQ. Il faut ici rappeler que les lois canadiennes et québécoises sont les mêmes pour tous et toutes: **la liberté de croyances religieuses ou politiques, à laquelle nous souscrivons, n'exempte pas de respecter les autres, dans leurs ressemblances comme dans leurs différences. Cette liberté ne saurait en aucun cas permettre ou banaliser l'incitation à la haine.** La liberté d'opinion est importante mais, comme lesdites opinions ne produisent pas toutes les mêmes conséquences, l'école doit d'inscrire son action dans le respect de la dignité et de l'intégrité des garçons et des filles qui lui sont confiés. Les parents ont bien évidemment droit à leurs valeurs, quelles qu'elles soient, mais l'école se doit de son côté de refléter les valeurs consensuelles et égalitaires de la société québécoise, de même que ses lois et ses Chartes. L'éthique citoyenne, qui consiste à ne pas traiter les autres comme on ne voudrait pas qu'ils nous traitent, est un défi que doit non seulement relever mais aussi insuffler l'école.

¹⁴ Voir le chapitre V, «Se projeter comme couple ou comme famille».

En conclusion générale, soulignons que l'école devrait être un lieu pivot de la lutte contre l'intimidation chez les jeunes non seulement parce que c'est le plus souvent là que le problème surgit en premier lieu (**notre étude montre que même la cyberintimidation prend racine à l'école; elle est en général le prolongement de l'intimidation incarnée¹⁵**) mais aussi parce qu'elle prépare à la vie en société. Pour l'heure, les intervenants et les directions des milieux scolaires semblent en attente de directives claires, de philosophies d'action inspirantes et d'outils vraiment efficaces (et validés) pour contrer un phénomène qui va croissant. Ce Forum sur la lutte contre l'intimidation est une occasion en or pour fournir des pistes prometteuses et mobiliser des énergies. Puisseons-nous être dignes de ce défi et ne pas décevoir les attentes.

¹⁵ Idem, pages 61 et suivantes.